



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de La Réunion



Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB)

Préfecture, le 10 décembre 2018

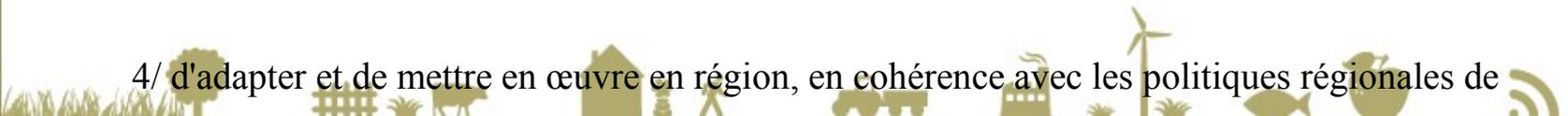
agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





Les missions de la CRFB

- L'article L 113-2 du Code Forestier issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 de modernisation de l'agriculture prévoit la mise en place dans chaque région d'une commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par le Préfet et le Président de Région.
- La CRFB concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre dans la région des orientations de la politique forestière et précisées dans le programme national de la forêt et du bois en prenant en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt.
- Le décret relatif aux CRFB fixe les missions de la CRFB. Elle est notamment chargée :
 - 1/ d'élaborer le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)
 - 2/ d'élaborer, le cas échéant, le contrat de la filière bois au niveau régional et de le mettre en œuvre
 - 3/ d'identifier les besoins et les contraintes de la filière de la forêt et du bois afin notamment de faciliter l'approvisionnement en bois des industries de cette filière ;
 - 4/ d'adapter et de mettre en œuvre en région, en cohérence avec les politiques régionales de





Les missions de la CRFB

5/ d'assurer la cohérence entre le programme régional de la forêt et du bois et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires ainsi que les programmes d'investissement et d'aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services ;

6/ de faire toute proposition visant à organiser le dialogue entre les acteurs intervenant dans le domaine de la forêt et du bois ;

7/ d'émettre un avis sur les projets de directives régionales d'aménagement des forêts et de schémas régionaux d'aménagement des forêts relevant du régime forestier, ainsi que sur les projets de schémas régionaux de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers ;

8/ d'assurer le suivi du programme régional de la forêt et du bois et d'en réaliser un bilan annuel qui est adressé au conseil supérieur de la forêt et du bois.



Le Programme National de la Forêt et du Bois

- Un programme opérationnel avec 4 objectifs :
 - Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement
 - Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires
 - Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
 - Développer des synergies entre forêt et industrie :
 - trouver des débouchés aux produits forestiers actuellement disponibles
 - adapter les sylvicultures pour mieux répondre aux marchés
- qui laisse place à l'adaptation régionale.



Les enjeux et résultats attendus à La Réunion

- La priorité à la Réunion est de relancer la filière forêt-bois et ainsi de pérenniser une activité économique locale en proie à de grandes difficultés de viabilité économique. Le développement du bois énergie est également une opportunité, dont les modalités de mises en œuvre doivent être inscrites dans le PRFB.

Un projet de filière forêt-bois a été élaboré par la DAAF, en partenariat avec le Département, l'ONF et la Région.

Ce projet de filière forêt bois constituera un élément majeur du PRFB.

Il est présenté à la CRFB pour validation.



Elaboration du PRFB

- **4 thèmes de travail :**

- 1°) Assurer la gestion durable de la forêt et développer sa multifonctionnalité**

- Conforter la gestion durable de la forêt ;
- Valoriser la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

- 2°) Consolider la pérennité d'une ressource en bois et soutenir la compétitivité de la filière forêt-bois**

- Connaître, améliorer et renouveler la ressource adaptée aux besoins
- Soutenir la compétitivité des entreprises et de la filière
- Dynamiser la formation

- 3°) Développer et pérenniser la ressource énergie bois**

- 4°) Communication : cibler et renforcer la communication et mobiliser et diffuser l'information au service de la filière**

